



**RAPPORT D'ACTIVITÉ PORTANT SUR L'ANNEE 2025
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
d'Eure et Loir**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers de Chartres est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 18 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

1260 dossiers ont été déposés en 2025 pour 1132 en 2024 soit une progression de 11,3% à comparer à une progression de 10,4% pour la région Centre Val de Loire et de 9,8% au niveau national.

Sur l'ensemble des dossiers déclarés recevables par la Commission (1135), la part des dossiers comportant un bien immobilier constituant la résidence principale est de 15,3% (12,7% pour la région)

37% de ces dossiers sont des redépôts pour 36,7% dans la région.

Recevabilité et orientation

1135 dossiers ont été déclarés recevables au cours de l'année écoulée par la Commission de Surendettement et le taux d'orientation dans le délais légal (dans les 3 mois du dépôt) est de 99,9% en 2025.

42% de ces dossiers recevables ne disposaient pas de capacité de remboursement et ne comportait pas de bien immobilier.

Le taux d'irrecevabilité dans l'Eure et Loir (3,9% - 3,4% en 2024) est inférieur à celui constaté dans la région (5,4%)
Le principal motif d'irrecevabilité est l'inéligibilité liée à la situation professionnelle des débiteurs (EI non radiée) ou à la présence de dettes professionnelles dans le dossier. Ces personnes sont orientées vers le Tribunal de Commerce ou le Tribunal Judiciaire qui nous retournent les dossiers après examen.

38,7 % (35,4% en 2024) ont été orientés vers une procédure de rétablissement personnel sans LJ pour 37,9% dans la région.

61% des dossiers ont été orientés vers un réaménagement des dettes (61,8% en C.V.L.)

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes (explication à donner sur la répartition des dossiers traités)

11% (9,7% en 2024) des dossiers ont fait l'objet de plans conventionnels de redressement définitif pour 10,8% dans la région. Ces dossiers sont ceux avec un bien immobilier et pour lesquels les créanciers et les débiteurs sont d'accord avec le plan de remboursement. Dans ce cas, le plan est considéré comme définitif sans accéder à la phase des mesures imposées.

41,7 % des dossiers ont fait l'objet de mesures imposées (moratoire laissant un délai pour déménager ou pour trouver un emploi par exemple, mesures permettant le remboursement des dettes) dont 15,2% avec un effacement partiel.

Mesures pérennes (réglant la situation de surendettement) et mesures provisoires

La Commission a proposé 80,1% (76,2% en 2024) de mesures pérennes pour un taux globalement similaire dans la région à 79,3% ; et 11,1% de mesures d'attente sans effacement (avec un réaménagement provisoire ou une suspension d'exigibilité des créances elle aussi provisoire).

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	0	
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	0	
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 15</i>	
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>Nombre de réunions 0 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 0</i>	
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>Nombre de réunions 1 Nombre de travailleurs sociaux assimilés rassemblés 18</i>	
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...		
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		

À compléter si nécessaire par l'ajout d'éléments qualitatifs supplémentaires

Relations avec les Tribunaux :

L'objectif de cette concertation visait àN.S....Prévue le 9 mars 2026.....

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

Relations avec les organismes et les travailleurs sociaux :

2 stages pratiques organisés au sein du secrétariat ont été organisés au profit de 30 travailleurs sociaux – 9 webinaires régionaux ont été organisés au profit des intervenants sociaux de la Région Centre Val de Loire

² (organisées ou participation)

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

- La commission ne peut que préconiser un accompagnement social et budgétaire. Sa mise en place reste au libre arbitre du débiteur. En cas de redépôt, si cette préconisation n'a pas été suivie, elle ne peut être une cause d'irrecevabilité.
- En 2025, environ 60% des débiteurs du département ayant bénéficiés de mesures de réaménagement ou d'un moratoire pour la vente d'un bien immobilier ont fait l'objet d'un appel téléphonique abouti ce qui a permis de faciliter la mise en place des mesures

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

- Les forfaits ne paraissent pas suffisants au regard des débiteurs comparés au montants réels de leurs charges. Ils ont été actualisés pour l'année 2026.
- Les loyers constatés dans un nombre significatifs de dossiers sont trop élevés en rapport des ressources du foyer.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

- R.A.S.

Le 26 Février 2026

La présidente de la commission



Le secrétaire de la commission



Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

EURE-ET-LOIR

INDICATEURS	2024	2025	variation 2025/2024 en %
Dossiers déposés	1 132	1 260	11,3%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	40,9%	37,0%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	15,2%	16,1%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1 034	1 135	9,8%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	14,3%	15,0%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	39	48	23,1%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	38,5%	31,3%	
Dossiers orientés par la commission	1 041	1 144	9,9%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	42,5%	42,0%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	35,4%	38,7%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	0,6%	0,3%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	64,0%	61,0%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	1 143	1 229	7,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	10,2%	7,3%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,4%	3,9%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	31,1%	35,8%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,3%	0,3%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	9,7%	11,0%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,8%	4,5%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	5,9%	6,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	45,2%	41,7%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	30,5%	30,5%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	15,0%	15,2%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	14,7%	11,1%	
Proportion de solutions pérennes (en % des mesures valant solution - hors irrecevables et clôtures sans solution)	76,2%	80,1%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	4	6	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	3	10	

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

	Données commission	Données région	Données nationales (Metropole)
Part des dossiers décidés irrecevables par la commission*	3,9%	5,4%	7,7%
Part des accords commission sur Mesures imposées suite RP sans LJ*	35,8%	33,6%	34,1%
Part des plans conventionnels conclus*	11%	10,8%	6,6%
Part des accords commission sur mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	41,7%	41,9%	44,1%
Taux de solutions pérennes réglant la situation de surendettement**	80,1%	79,3%	83,8%

*en % de dossiers traités

**en % des mesures valant solution

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
TYPLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Nom commission	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Eure et Loir	Dettes financières	37520	855	4221	72,5%	78,9%	17927	4
	dont dettes immobilières	17323	144	206	33,5%	13,3%	111564	1
	dont dettes à la consommation	19482	780	3442	37,6%	72%	15611	3
	dont autres dettes bancaires	715	453	572	1,4%	41,8%	734	1
	Dettes de charges courantes	6127	863	3014	11,8%	79,6%	4456	3
	Autres dettes	8124	604	1555	15,7%	55,7%	1880	2
	Endettement global	51771	1084	8790	100%	100%	21174	7

Nom géographique	Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de dossiers traités	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Centre Val de Loire	Dettes financières	189293	4435	21564	73,2%	79,2%	18103	4
	dont dettes immobilières	83174	803	1228	32,2%	14,3%	93812	1
	dont dettes à la consommation	102293	3985	17247	39,6%	71,2%	15241	3
	dont autres dettes bancaires	3754	2408	3065	1,5%	43%	770	1
	Dettes de charges courantes	28663	4303	14900	11,1%	76,9%	3877	3
	Autres dettes	40618	3038	6586	15,7%	54,3%	1864	2
	Endettement global	258543	5599	43050	100%	100%	20227	7

Rapport d'activité des commissions (Endettement) France métropolitaine

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

REG

Type de dettes	Encours des dettes en milliers d'€	Nombre de dossiers traités (en unités)	Nombre de dettes (en unités)	Part dans l'endettement global	Part des dossiers concernés	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par dossier
Dettes financières	3 534 669	97 106	467 584	71,2%	80,6%	15 757	4,0
dont dettes immobilières	1 274 295	10 882	17 003	25,7%	9,0%	98 696	1,0
dont dettes à la consommation	2 169 807	88 357	382 233	43,7%	73,3%	14 880	3,0
dont autres dettes financières	90 566	55 022	68 348	1,8%	45,7%	784	1,0
Dettes de charges courantes	666 209	91 577	294 807	13,4%	76,0%	3 952	3,0
Autres dettes	763 839	65 114	145 960	15,4%	54,0%	2 000	2,0
Endettement global	4 964 717	120 473	908 351	100,0%	100,0%	19 278	7,0

Source : Banque de France.